



CSA 27 mars 2023

Déclaration préalable de la FSU

Cette instance se tient aujourd'hui dans un contexte de grèves et de manifestations massives contre le projet de réforme des retraites. Dans l'Éducation Nationale comme dans bien d'autres secteurs, les mouvements de grève se répètent de semaine en semaine et restent très suivis, **alors que le Gouvernement continue d'avancer dans son projet de régression sociale, véritable déni de démocratie.** En refusant tout changement de cap et en jouant de manière irresponsable la carte de la provocation, sur les retraites comme dans l'Éducation nationale, E. Macron souffle sur les braises de la crise sociale et démocratique. La neuvième journée de mobilisation contre la réforme, au lendemain de sa prise de parole, a été l'une des plus importantes depuis le début du mouvement. La grève de nouveau très suivie et les cortèges particulièrement denses, ont montré que la colère et la détermination de la population, bien loin de retomber, augmentent encore. La jeunesse s'est elle aussi largement mobilisée. et démocratique.

L'intersyndicale appelait dès ce week-end à des rassemblements, et appelle de nouveau à l'action par la grève et la manifestation, mardi 28 mars., pour dire encore une fois le refus d'une réforme brutale, injuste et injustifiée, qui vise à contraindre les personnels à travailler deux années de plus, pour finalement gagner encore moins en retraite.

Cette réforme est d'autant plus vigoureusement rejetée dans l'Éducation que nos conditions de travail et de rémunération ne cessent de se dégrader, avec pour conséquence la difficulté croissante à recruter de nouveaux agents, quels que soient les métiers, et à les garder (hausse des démissions, des ruptures conventionnelles, ...). La mobilisation est donc aussi le reflet de la colère des agents, face à l'absence de reconnaissance salariale. Malgré cette mobilisation puissante, le Gouvernement reste sourd. Il n'a fait évoluer ni sa réforme, ni son discours et n'apporte toujours aucune réponse à l'urgence de la revalorisation. De rattrapage des années de gel du point d'indice, il n'est pas question. Aux enseignants, on propose un « pacte », qui nie la réalité de nos métiers, et vise uniquement à les transformer sans les revaloriser. Comment voir dans ce pacte autre chose qu'une provocation ? Les organisations syndicales pouvaient-elles y répondre autrement qu'en quittant les négociations ?

C'est pourtant bien parce que nous tenons au dialogue social que nous sommes présents aujourd'hui, avec la ferme volonté de faire vivre cette instance en lui donnant du sens.

Dans la continuité du ministère Blanquer, M. Pap Ndiaye excelle dans l'art de l'improvisation. Seule différence avec son prédécesseur : les annonces ne sont pas diffusées sur les chaînes d'information continue, mais sur les réseaux sociaux. Ainsi, le mardi 15, sans en informer au préalable les personnels, a été décidée, dans l'urgence, la banalisation (selon des modalités définies localement) des cours de terminale du vendredi 17 mars et du samedi 18 mars. Une manière pour le moins maladroite d'admettre que le calendrier des épreuves, dont nous avons répété qu'il était aberrant, était en effet intenable !

Entre épreuves préparées au pas de charge, stress lié à Parcoursup et nombreuses heures de cours supprimées, les professeurs en sont réduits à tenter de reconquérir le mois de mars. Est-ce d'ailleurs ce qui a poussé l'administration à annuler les convocations des professeurs de lycée pour des formations prévues entre le 20 mars et le 2 avril ? Le droit à la formation doit-il être remis en cause du fait de l'absurdité du calendrier du baccalauréat ?

Les conditions de passation des épreuves n'ont fait qu'alourdir le constat, pour cette première année de mise en œuvre du calendrier du bac Blanquer. Que dire des cafouillages lors de l'épreuve d'éco-gestion, pour laquelle l'épreuve a été interrompue, puis reprise avec des sujets de secours, obligeant les élèves convoqués pour 14h à composer jusqu'à 19h30, et les personnels à accepter de poursuivre les surveillances, au pied levé ? Quelles consignes ont été données quant à la rémunération pour les heures effectuées ? Dans les séries générales, à nouveau, de grandes inégalités ont été constatées entre les deux sujets, interrogeant sur la réelle équité entre les élèves. Lors des réunions d'harmonisation, les collègues, lorsque la parole était libre, ont exprimé justement leur mécontentement, y compris à propos des conditions de correction. A ce sujet, le SNES-FSU dénonce les graves dérives allant jusqu'à l'autoritarisme de certains chefs d'établissement, qui ne respectent pas le texte paru au Bulletin Officiel du 20 septembre 2022, sur les quatre demi-journées de décharge de cours pour les corrections.

Le bac Blanquer et la réforme du lycée aboutit chaque année, à une situation de plus en plus kafkaïenne. Le chemin du retour à la raison est pourtant évident: la remise en cause de la réforme du lycée et le rétablissement des épreuves terminales, nationale et anonymes en fin d'année pour toutes les disciplines.

Nous réitérons notre demande que dans les CSAD, les règlements intérieurs partent du modèle élaboré pour le CSAA. La FSU s'opposera à toute tentative qui profiterait de la Loi de

Transformation de la Fonction Publique pour réduire les prérogatives des CSAD, au mépris, une nouvelle fois, de la qualité du dialogue social.

Encore une fois, alors que les personnels de l'Éducation Nationale combattent la réforme des retraites avec le soutien de la majorité de la population en usant leur droit de grève, nous constatons des atteintes inacceptables à ce droit dans notre Administration : cours assurés en remplacement des professeurs grévistes par des personnels non gréviste, ou, pire, par des personnels dont ce n'est pas la mission, pression sur les personnels tout particulièrement les plus précaires quand ils font usage de leur droit, menaces à peine voilées de sanctions financières injustifiées sous couvert de l'arrêt Omont. La situation du collège Picasso de Montesson est emblématique de toutes ces atteintes graves au droit constitutionnel :

- Lors de la journée de grève du 31 janvier dernier, les parents d'élèves y ont été sollicités par courriel pour pallier les absences des personnels de vie scolaire grévistes, et surveiller la cour, la permanence, le portail d'entrée, et à la cantine.

- Le mardi 7 mars, journée nationale de grève à l'appel de l'intersyndicale, tous les enseignants ont été contactés par l'établissement afin qu'ils indiquent s'ils étaient grévistes. Certains enseignants, qui n'avaient pas répondu à la demande de l'établissement, ont eu la surprise de découvrir que la Direction avait indiqué sur Pronote qu'ils étaient absents, parfois avant même le début de leur première heure de cours.

Notre constitution garantissant le droit de grève, il est de votre devoir Madame la Rectrice d'agir à la hauteur de ce que ces atteintes graves et non isolées représentent pour la démocratie sociale en prenant les sanctions adéquates.